



## **DOUCET, BETH & ASSOCIES (DBA)**

### **ASSOCIATION CITES UNIES FRANCE**

9 RUE CHRISTIANI - 75018 PARIS

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

***À l'Assemblée Générale de l'association CITES UNIES FRANCE***

### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CITES UNIES FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **FONDEMENT DE L'OPINION**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**12-14 Rue de l'Eglise - 75015 PARIS – Tél. : 01 45 79 41 24 – Contact : [m.peronny@crowe-dba.fr](mailto:m.peronny@crowe-dba.fr)**

## VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

## RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

## RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 02 juin 2025

**DOUCET, BETH ET ASSOCIES**

*Commissaire aux Comptes*

Représentée par Nathalie ELIO



## **Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes**

---

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**BILAN ACTIF**

Devise d'édition EURO

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	118 337	112 629	5 707	12 562
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	245 924	202 441	43 483	44 128
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	27 768	0	27 768	27 768
Prêts				
Autres	42 675	0	42 675	42 675
<b>Total I</b>	<b>434 704</b>	<b>315 070</b>	<b>119 634</b>	<b>127 133</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	56 797		56 797	25 046
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	310 989	3 000	307 989	622 301
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	454 408		454 408	441 929
Valeurs mobilières de placement	115 000		115 000	115 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 390 829		1 390 829	1 362 038
Charges constatées d'avance	15 218		15 218	14 633
<b>Total II</b>	<b>2 343 240</b>	<b>3 000</b>	<b>2 340 240</b>	<b>2 580 947</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>2 777 944</b>	<b>318 070</b>	<b>2 459 874</b>	<b>2 708 080</b>

**BILAN PASSIF**

Devise d'édition

EURO

	Exercice N	Exercice N-1
<b>FONDS PROPRES *</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	171 475	171 475
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	(283 881)	(465 479)
Excédent ou déficit de l'exercice	107 223	181 598
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>(5 183)</b>	<b>(112 406)</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>Total I</b>	<b>(5 183)</b>	<b>(112 406)</b>
<b>FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	76 370	25 170
<b>Total II</b>	<b>76 370</b>	<b>25 170</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	44 168	44 168
Provisions pour charges	40 400	39 700
<b>Total III</b>	<b>84 568</b>	<b>83 867</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	93 438	193 581
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	197 279	117 137
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	183 343	213 193
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 430 560	1 480 785
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	399 498	706 753
<b>Total IV</b>	<b>2 304 118</b>	<b>2 711 448</b>
Ecarts de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>2 459 874</b>	<b>2 708 080</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

Devise d'édition EURO

	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	867 156	848 817
Ventes de biens et services	57 657	59 571
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	759 654	765 688
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	54 488	57 047
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	-	4 419
Utilisations des fonds dédiés	25 170	-
Autres produits	134 566	64 366
<b>Total I</b>	<b>1 898 691</b>	<b>1 799 908</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	(649 806)	(640 249)
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	(84 341)	(90 400)
Salaires et traitements	(673 888)	(717 365)
Charges sociales	(288 500)	(289 699)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	(18 211)	(15 748)
Dotations aux provisions	(701)	(3 000)
Reportes en fonds dédiés	(76 370)	(25 170)
Autres charges	1	(86)
<b>Total II</b>	<b>(1 791 817)</b>	<b>(1 781 717)</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>106 874</b>	<b>18 191</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 051	2 617
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	-
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>3 051</b>	<b>2 617</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	(2 735)	(4 569)
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	<b>(2 735)</b>	<b>(4 569)</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>316</b>	<b>(1 952)</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

Devise d'édition EURO

	Exercice N	Exercice N-1
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>107 190</b>	<b>16 238</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	-	165 299
Sur opérations en capital	50	100
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
<b>Total V</b>	<b>50</b>	<b>165 399</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	(17)	(39)
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
<b>Total VI</b>	<b>(17)</b>	<b>(39)</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>33</b>	<b>165 360</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>1 901 792</b>	<b>1 967 924</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>(1 794 569)</b>	<b>(1 786 326)</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>107 223</b>	<b>181 598</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<i>Dons en nature</i>		
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Bénévolat</i>	55 897	67 897
<b>TOTAL</b>	<b>55 897</b>	<b>67 897</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>		
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Personnel bénévole</i>	(55 897)	(67 897)
<b>TOTAL</b>	<b>(55 897)</b>	<b>(67 897)</b>

**ANNEXE**  
**AUX COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31/12/2024**

---

## Table des matières

---

<b>I. Présentation et Faits significatifs de l'exercice.....</b>	<b>3</b>
A. <i>PRESENTATION DE L'ASSOCIATION</i> .....	3
B. <i>FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE</i> .....	4
<b>II. Principes, règles et méthodes comptables.....</b>	<b>4</b>
2-1 Changement de méthode comptable.....	4
2-2 Provision .....	4
2-3 Indemnité de fin de carrière .....	5
2-4 Méthode de détermination des produits .....	5
2-5 Charges constatées d'avance.....	5
2-6 Produits constatés d'avance.....	5
<b>III. Notes relatives aux postes de bilan actif.....</b>	<b>5</b>
3-1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé.....	5
3-2 Immobilisations financières.....	7
3-3 Etat des créances et dépréciations liées.....	7
3-4 Valeurs mobilières de placement et autres placements .....	8
<b>IV. Notes relatives aux postes de bilan Passif.....</b>	<b>8</b>
4-1 Tableau de variation des fonds propres.....	8
4-2 Subventions d'investissements .....	8
4-3 Provisions réglementées.....	8
4-4 Fonds dédiés.....	9
4-5 Provisions pour risques et charges .....	9
4-6 Etat des échéances et des dettes .....	10
4-7 Emprunts et découverts bancaires.....	10
<b>V. Detail des operations de cloture.....</b>	<b>10</b>
5-1 Charges à payer et produits à recevoir .....	10
5-2 Produits et charges imputables à un autre exercice .....	11
<b>VI. Notes relatives au compte de résultat .....</b>	<b>11</b>
6-1 Produits d'exploitation.....	11
6-1.1 <i>Cotisations</i> .....	11
6-1.2 <i>Concours publics et subventions</i> .....	11
6-2 Ventilation des produits.....	11
6-3 Charges d'exploitation .....	12
6-4 Résultat financier .....	12
6-5 Résultat exceptionnel.....	12
6-6 Transfert de charges.....	12
6-7 Résultat et impôts sur les bénéfices .....	12
6-8 Contributions volontaires en nature.....	12
<b>VII. Autres informations .....</b>	<b>13</b>
7-1 Effectif moyen.....	13
7-2 Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés.....	13
7-3 Filiales et participations .....	13
7-4 Engagements hors bilan .....	13
7-4.1 <i>Engagements donnés</i> .....	13
7-4.2 <i>Engagements reçus</i> .....	13
7-4.3 <i>Engagements pris en matière de crédit-bail et de contrats longues durées</i> .....	14
7-5 Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes.....	14

## **I. PRESENTATION ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

### **A. *PRESENTATION DE L'ASSOCIATION***

L'association CITES UNIES France, créée en 1975, fédère, au niveau national, les collectivités territoriales engagées dans la coopération et l'action internationale.

Les activités de Cités Unies France comprennent, entre autres, l'animation des groupes-pays, de dynamiques thématiques, l'organisation de Rencontres annuelles, de l'appui aux projets ou à la définition de stratégies internationales, la co organisation d'assises de coopération décentralisée .... Par ailleurs, l'association assure la représentation des collectivités sur les questions de coopération internationale auprès notamment des pouvoirs publics français afin de soutenir un plaidoyer actif et vivant en faveur de l'engagement international des collectivités territoriales françaises. Elle est par ailleurs membre fondateur de Cités et Gouvernements locaux Unis, et de Platforma au niveau Européen.

L'association est financée par les cotisations de ses membres, par une subvention du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères dans le cadre d'une convention générale d'objectifs, par une convention annuelle avec l'Agence française de Développement, et par des financements de projets publics, y compris européens, ou privés.

L'association verse par ailleurs une somme forfaitaire annuelle à l'organisation mondiale Cités Gouvernements Locaux Unies (CGLU), basée à Barcelone dont elle est membre tout comme ses adhérents.

A compter de l'exercice 2017, l'association a scindé ses activités en deux secteurs distincts :

- un secteur non fiscalisé composé de l'essentiel de ses activités d'animation, de promotion de l'action internationale et d'appui aux collectivités territoriales, de l'organisation et/ou de la co-organisation d'évènements autres que les « Rencontres de l'Action Internationale des Collectivités » ;
- un secteur fiscalisé composé des activités en lien avec l'organisation des « Rencontres de l'Action Internationale des Collectivités » et la vente de publication diverses, et pouvant être considérées comme concurrentielle.

Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 459 874 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 107 223 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/05/2025 par les membres du Conseil d'Administration.

**B. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

- Le renouvellement des instances (CA et BE) avec la nomination Mickael DELAFOSSE, maire de la ville de Montpellier en tant que nouveau président pour un mandat de 3 ans renouvelables, en remplacement de François REBSAMEN qui assurait ce mandat depuis 2019 ;
- La tenue de la 15<sup>ème</sup> édition des rencontres de l'action internationale des collectivités (RAICT) au Pavillon d'Armenonville, les 23 et 24 octobre 2024 dans un format renouvelé ;
- Le maintien du volume des cotisations à un niveau élevé ;
- La création d'un nouveau fonds de solidarité pour le Liban et la clôture des fonds Indonésie (2018) et Haïti (2021) ;
- Lancement de l'activité DCOL dans le cadre d'une FICOL avec la signature d'une convention de 2 ans avec l'Agence Française de Développement ;
- La poursuite de la deuxième année du programme Clés en mains Récap 'Alimentaires à Madagascar ;
- La poursuite des rendez-vous de la diplomatie des territoires ;
- Le renouvellement de la convention avec le RCDP.

**II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi que selon les principes des règlements suivants émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08.
- règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

**2-1 Changement de méthode comptable**

Il n'y a pas de dérogation aux principes comptables, ni de changement de méthode comptable sur l'exercice.

**2-2 Provision**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entité à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### **2-3 Indemnité de fin de carrière**

Le salarié qui remplit les conditions pour prendre sa retraite peut percevoir une indemnité de départ à la retraite. Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision calculée tenant compte des éléments suivants :

- Application du code du travail (pas de convention collective) : indemnité au-delà de 10 ans d'ancienneté
- Pondération selon une probabilité du risque sur le nombre d'années restant à travailler avant le départ en retraite
- Contrat : uniquement CDI
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de charges sociales : 59 %

### **2-4 Méthode de détermination des produits**

Les produits liés aux conventions de financements pluriannuelles sont comptabilisés selon la méthode d'avancement selon le temps passé et les dépenses engagées sur les projets.

Les conventions de financement sont comptabilisées pour le montant de leur budget total à leur date de signature. En fin d'année, les temps et dépenses réalisés sur l'exercice sur les projets sont évalués et constituent les produits de l'exercice. Les soldes des budgets non encore consommés sont inscrits en produits constatés d'avance.

Pour les conventions annuelles, la quote-part de financement non consommée de l'exercice est comptabilisée en fonds dédiés.

### **2-5 Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance correspondent à 15 218 €.

### **2-6 Produits constatés d'avance**

Les produits constatés d'avance correspondent à 399 498 €.

## **III. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN ACTIF**

### **3-1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé**

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition toutes taxes comprises, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les durées d'amortissement, en mode linéaire ou dégressif, retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Logiciels	Linéaire	entre 3 & 5 ans
Agencements, installations	Linéaire	8 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	entre 4 & 5 ans
Mobilier	Linéaire	Entre 5 & 10 ans

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b><u>Immobilisations incorporelles</u></b>	<b>118 127</b>	<b>210</b>	<b>0</b>	<b>118 337</b>
Frais d'établissement				0
Frais de recherches et de développement				0
Donations temporaires d'usufruit				0
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	118 127	210	0	118 337
Autres immobilisations incorporelles				0
Immobilisation incorporelles en cours				0
Avances et acomptes				0
<b><u>Immobilisations corporelles</u></b>	<b>235 444</b>	<b>10 519</b>	<b>39</b>	<b>245 924</b>
Terrains				0
Constructions				0
Installations techniques, matériels, outillages industriels				0
Autres immobilisations corporelles	235 444	10 519	39	245 924
Immobilisation corporelles en cours				0
Avances et acomptes				0
Biens reçus en legs ou donations destinés à être cédés				0
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>353 571</b>	<b>10 729</b>	<b>39</b>	<b>364 261</b>
<b><u>Immobilisations incorporelles</u></b>	<b>105 564</b>	<b>7 065</b>	<b>0</b>	<b>112 629</b>
Amorts. Frais d'établissement				0
Amorts. Frais de recherches et de développement				0
Amorts. Donations temporaires d'usufruit				0
Amorts. Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	105 564	7 065	0	112 629
Amorts. Autres immobilisations incorporelles				0
<b><u>Immobilisations corporelles</u></b>	<b>191 316</b>	<b>11 147</b>	<b>22</b>	<b>202 441</b>
Amorts. Constructions				0
Amorts. Installations techniques, matériels, outillages industriels				0
Amorts. Autres immobilisations corporelles	191 316	11 147	22	202 441
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>296 880</b>	<b>18 211</b>	<b>22</b>	<b>315 070</b>
<b>VALEURS NETTES COMPTABLES</b>	<b>56 690</b>	<b>-7 482</b>	<b>17</b>	<b>49 191</b>

### 3-2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées de la manière suivante :

	Montant brut	Provision	Net
Titres du Crédit Coopératif	22 753		22 753
Titres du Crédit Mutuel	15		15
Titres du Crédit Agricole	5 000		5 000
Dépôt de garantie pour les bureaux de l'Association	42 675		42 675
Autre dépôt de garantie			0
<b>TOTAL</b>	<b>70 443</b>	<b>0</b>	<b>70 443</b>

Elles sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de perte de valeur.

Cette provision est évaluée de la façon suivante : En fin d'exercice l'association compare le coût d'acquisition unitaire moyen pondéré de chacun des titres avec la valeur d'inventaire de ces mêmes titres.

### 3-3 Etat des créances et dépréciations liées

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	70 443		70 443
Créances financeurs douteux ou litigieux	3 000		3 000
Avances et acomptes versés sur commande	56 797	56 797	0
Autres créances	307 989	307 989	0
Personnel et comptes rattachés	2 070	2 070	0
Organismes sociaux	0	0	0
État et autres collectivités publiques	15 800	15 800	0
Groupe et associés			0
Débiteur divers - Subventions publiques	436 538	397 370	39 168
Charges constatées d'avance	15 218	15 218	0
<b>TOTAL</b>	<b>907 854</b>	<b>795 243</b>	<b>112 611</b>

Dans le cadre du dispositif DCOL, une créance douteuse sur une contribution financière d'une collectivité non versée depuis 2022 avait été constituée au 31/12/2023 pour un montant de 3 000€. La provision ayant été constituée pour l'intégralité de cette somme est maintenue.

### 3-4 Valeurs mobilières de placement et autres placements

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des SICAV et sont comptabilisées à leur coût historique. Les sorties de VMP sont calculées selon la méthode du FIFO (first in, first out). Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition.

Aucune SICAV n'a été souscrite au cours de l'exercice 2024.

Les autres placements sont constitués de comptes à termes (CAT), d'un compte d'épargne et d'un compte sur livret ouverts à la banque, dont les fonds sont immédiatement disponibles et peuvent générer des intérêts comptabilisés en produits financiers, à l'exception des fonds placés et rattachés à un fond de solidarité. Dans ce cas, les intérêts sont intégralement réinjectés aux comptes du projet.

Le montant global des fonds placés au 31/12/2024 s'élève à 199 145 €.

Le montant des intérêts perçus au cours de l'exercice se monte à 3 051 €.

## IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN PASSIF

### 4-1 Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds Propres sans droit de reprise	171 475				171 475
Fonds Propres avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves					0
Report à nouveau	-465 479	181 598			-283 881
Excédent ou déficit de l'exercice	181 598	-181 598	107 223		107 223
<b>Situation nette</b>	<b>-112 406</b>	<b>0</b>	<b>107 223</b>	<b>0</b>	<b>-5 183</b>
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement					0
Provisions réglementées					0
<b>TOTAL</b>	<b>-112 406</b>	<b>0</b>	<b>107 223</b>	<b>0</b>	<b>-5 183</b>

L'application du règlement ANC n° 2018-06 a conduit à des évolutions en termes de classement au sein des rubriques constituant le poste « Fonds propres » du bilan. Il s'agit de mouvements de poste à poste, sans impact sur le « Report à nouveau ».

### 4-2 Subventions d'investissements

Il n'y a pas de subventions d'investissement au 31/12/2024.

### 4-3 Provisions réglementées

Il n'y a pas de provisions réglementées au 31/12/2024.

#### 4-4 Fonds dédiés

Des fonds dédiés figurent au bilan au 31/12/2024.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	UTILISATIONS		Transferts	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés sans dépense au cours des 2 derniers exercices
CDC - Convention 2021/2022	2 653		-2 653			0	
CDC - Convention 2022/2023	8 057		-8 057			0	
AFD- Convention 2022/2023	14 460		-14 460			0	
AFD - FICOL 2024/2025	0	76 370	0			76 370	
<b>TOTAL</b>	<b>25 170</b>	<b>76 370</b>	<b>25 170</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>76 370</b>	<b>0</b>

#### 4-5 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risque et charges d'un total de 84 508 € figurent au bilan au 31/12/2024 et correspondent à :

- Provisions pour risque 44 168 €  
 Dans le cadre du projet UE Algérie (JESR), une provision pour risque avait été constituée en 31/2/2019, afin de se prémunir contre un éventuel risque de non remboursement des fonds avancés à un des partenaires, pour des activités qui pourraient ne pas se réaliser avant le 30/06/2020, et ce, compte tenu du contexte politique local ayant contribué à stopper le projet fin 2019. Le projet est clôturé depuis le 16 juin 2020. La provision qui avait été ajustée en 2020 à la somme totale de 39 168 € versée au partenaire dont son emploi n'a ni été justifié par lui, ni remboursé à ce jour est maintenue.  
 En 2022, la seconde provision constituée, suite à un audit de la commission européenne intervenu en fin d'année, afin de tenir compte du risque de dépenses inéligibles sur le projet, évalué à 5 000€, est maintenue.
- Provisions pour charges 40 400 €  
 Il s'agit d'une provision pour indemnités de fin de carrière de l'ensemble du personnel, alimentée depuis 2007. Elle a été ajustée sur l'exercice clos au 31/12/2024. Cette provision est constituée charges sociales incluses.

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provision pour risques	44 168	0	0	44 168
Provision pour charges	39 700	701	0	40 400
<b>TOTAL</b>	<b>83 867</b>	<b>701</b>	<b>0</b>	<b>84 568</b>

#### 4-6 Etat des échéances et des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	93 438	93 438		
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçus sur commande (*)	68 701	68 701		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	197 279	197 279		
Dettes des legs et donations				
Personnel et comptes rattachés	62 688	62 688		
Organismes sociaux	96 523	96 523		
Etat et autres collectivités publiques	24 664	24 664		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes (**)	1 361 328	1 036 593	324 735	
Produits constatés d'avance	399 498	399 498	0	
<b>TOTAL</b>	<b>2 304 118</b>	<b>1 979 383</b>	<b>324 735</b>	<b>0</b>

(\*) dont montant des cotisations reçues au titre de l'exercice 2025.

(\*\*) Le montant des autres dettes se constituent essentiellement des sommes collectées dans le cadre des fonds de solidarité.

#### 4-7 Emprunts et découverts bancaires

Un concours bancaire a été mis en place et signé auprès du Crédit Mutuel en novembre 2022 pour accompagner l'association dans la mise en œuvre de son nouveau projet stratégique 2023-2027 : montant emprunté de 300 000 €, d'une durée de 36 mois, au taux de 1.850% l'an (première échéance : 5/12/2022 / dernière échéance : 5/11/2025).

Le découvert bancaire accordé en avril 2017 d'un montant total de 100 000 € est renouvelé tacitement pour une durée de 12 mois au taux de 8,60% l'an.

## V. DETAIL DES OPERATIONS DE CLOTURE

### 5-1 Charges à payer et produits à recevoir

#### DETAIL DES CHARGES A PAYER

▪ Fournisseurs, factures non parvenues	169 910
○ Dont secteur fiscalisé	5 782
▪ Provision sur congés payés	62 420
▪ Provision sur charges sociales (CP)	36 896
▪ Cotisations sociales à payer	59 626
▪ Etat, taxes à payer	46 571
○ Dont subventions à rembourser	21 907
○ Dont secteur fiscalisé	140

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

▪ Clients, produits à recevoir		33 441
○ Dont secteur fiscalisé	25 562	
▪ Financeurs, financements à recevoir		69 368
▪ Etat, créances à recevoir		15 201
○ Dont secteur fiscalisé	15 201	

**5-2 Produits et charges imputables à un autre exercice**

▪ Charges constatées d'avance		15 218
○ Dont secteur fiscalisé	0	
▪ Produits constatés d'avance		399 498
○ Dont secteur fiscalisé	360	

**VI. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**

**6-1 Produits d'exploitation**

Les produits de l'association sont composés de :

**6-1.1 Cotisations**

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'Assemblée Générale de l'association, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur. Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif.  
Le produit des cotisation reçues au 31/12/2024 s'est élevé à 867 156 €

**6-1.2 Concours publics et subventions**

L'association a reçu des concours publics et des subventions d'exploitation en provenance de :

▪ l'Union Européenne (dont CGLU et PLATFORMA)		63 074
▪ l'Etat (Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères)		468 584
▪ Autres financeurs publics (AFD, CDC, FONJEP, SCAC en Mauritanie)		227 996

**6-2 Ventilation des produits**

Produits par catégories d'activités :

▪ Animation générale du réseau CUF		1 255 028
▪ Rencontres de l'AICT		103 426
▪ Fonds d'appui aux collectivités – DCOL		263 383
▪ Fonds de solidarités		80 797
▪ Activités dans le cadre du réseau PLATFORMA		2 214
▪ Activités dans le cadre du réseau CGLU		15 000
▪ Autres projets (dont PCEM)		118 737
▪ Autres activités (dont RCDP)		60 107

### 6-3 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'association sont composées de :

	Montants	Taux
Autres achats et charges externes (*)	649 806	36%
Impôts et taxes assimilés	84 341	5%
Personnel (salaires et charges)	962 388	54%
Dotations amortissements/dépréciations	18 211	1%
Dotations aux provisions	701	0%
Report de fonds dédiés	76 370	4%
Autres charges	1	0%
<b>TOTAL</b>	<b>1 791 817</b>	<b>100%</b>

(\*) dont frais directs sur projets en lien avec les activités subventionnées, frais de structure (Achats de petits matériels et fournitures, frais liés aux locaux, maintenance et sous-traitance administratives diverses, honoraires d'avocats et comptables, frais postaux et de télécommunications, frais divers de gestion et impôts et taxes diverses), frais de missions et de déplacements.

### 6-4 Résultat financier

Les produits et les charges financiers de l'association sont composés de :

- Produits financiers (3 051 €): les intérêts des placements financiers et les gains de changes
- Charges financières (2 735 €): les agios de découvert bancaires, les intérêts bancaires des emprunts et les pertes de changes.

### 6-5 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de 33 € et correspond à :

- Produits exceptionnels :
  - Produits de cession d'immobilisation corporelles : 50
- Charges exceptionnelles :
  - VNC des éléments d'actifs cédés : 17

### 6-6 Transfert de charges

Il n'y a pas de transfert de charges au 31/12/2024

### 6-7 Résultat et impôts sur les bénéfices

Le résultat du secteur fiscal au 31/12/2024 est une perte de 192 794 €.

Le montant des déficits reportables du secteur s'élève à 1 072 556 €.

### 6-8 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature s'élèvent à 55 897 € et correspondent à la valorisation du bénévolat du président de Cités Unies France, de son trésorier, des autres membres du bureau ainsi que des présidents de groupes-pays (élus).

## **VII. AUTRES INFORMATIONS**

### **7-1 Effectif moyen**

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>TOTAL</b>
Cadres	3	8	11
Employés	1	1	2
Apprenti	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>13</b>

### **7-2 Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés**

Les trois plus hauts cadres dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partie du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par l'association. La rémunération des salariés occupant le poste de direction n'est pas mentionnée car cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

### **7-3 Filiales et participations**

L'association ne détient aucune participation au sein de sociétés.

### **7-4 Engagements hors bilan**

#### **7-4.1 Engagements donnés**

Cités Unies France gère pour le compte des collectivités locales des fonds de solidarité et d'urgence créés suite à des catastrophes naturelles ou des conflits dans le monde (Séisme en Haïti, Tsunami en Asie, crise alimentaire au Niger, Syrie,...). Ces fonds sont gérés par le biais de comptes bancaires spécifiques uniquement dédiés à ces opérations.

Au 31/12/2024, Cités Unies France gère sept fonds pour lesquels il reste la somme de 1 286 421 € à consommer. Le montant disponible en trésorerie s'élève à 988 889 €. L'écart correspond à des décalages liées aux avances de trésorerie effectuées auprès des partenaires (328 016€) et celles engagées par Cités Unies France (30 485 €) et/ou à lui reverser pour la réalisation des actions sur ces fonds.

Le prêt accordé par le Crédit Mutuel fin 2022 ainsi que le découvert autorisé octroyé en 2016 font l'objet de nantissement pour les montants respectifs de 65 000 € et 50 000€.

#### **7-4.2 Engagements reçus**

Convention avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères :

Une convention d'objectifs a été signée avec le MEAE ayant pour objectif général de contribuer à développer, en lien avec le MEAE et les associations d'élus et de collectivités locales, la coopération décentralisée en tant que mode d'intervention spécifique des collectivités territoriales pour mieux répondre aux enjeux de la démocratie locale, de la décentralisation et du développement local, ainsi que pour valoriser la contribution des collectivités locales françaises à la réalisation des objectifs du développement durable – ODD..

Le montant de la subvention s'est élevé à 380 000 euros pour l'année 2024.

### **7-4.3 Engagements pris en matière de crédit-bail et de contrats longues durées**

L'association a signé des contrats de location longue durée avec les sociétés suivantes :

- KONICA MINOLTA : Location d'un copieur multifonction avec module de finition et de 2 copieurs multifonctions standards. Ce contrat a été souscrit pour une durée de 60 mois à compter du 7/02/2022. L'échéance trimestrielle s'élève à 3 270 € TTC (dernière échéance prévue : 1/01/2027).
- Doc Up : Location de matériel d'affranchissement. Ce contrat est souscrit pour une durée initiale de 5 ans à compter du 13/09/2019. L'échéance annuelle s'élève à 1 144.80 € TTC (dernière échéance : 13/09/2024). La résiliation avant son terme dans les délais prévus au contrat a été effectuée. Il ne sera pas reconduit tacitement pour une nouvelle durée de douze mois supplémentaires.

### **7-5 Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes**

Le Cabinet Doucet Beth & Associés assure la fonction de commissariat aux comptes. À ce titre, le montant des honoraires liés à sa mission légale de certification inscrits en charges s'élève à 10 600 € HT pour l'exercice.



**DOUCET, BETH & ASSOCIES (DBA)**

**ASSOCIATION CITES UNIES FRANCE**

9 RUE CHRISTIANI - 75018 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation  
des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024**

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 02 juin 2025

**DOUCET, BETH & ASSOCIES**  
**Commissaire aux Comptes**

Représentée par Nathalie ELIO

**12-14 Rue de l'Eglise - 75015 PARIS – Tél. : 01 45 79 41 24 – Contact : m.peronny@crowe-dba.fr**